L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE
Est établi à l'encoignure des rues de Chartres et St.-Louis, en face de la Bourse.

CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra discontinuer son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertions, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR CINCINNATI, MAYSVILLE, WHEELING ET PITTSBURG.

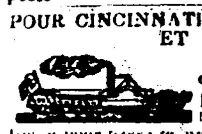

Le beau bateau-à-vapeur IOWA, capitaine Walsh, ayant la majeure partie de son chargement pret, partira sous peu. Pour la balance du fret et pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras ou à
TOURNE & BECKWITH, rue Nlle Levée, no 28 et 29.
1 jan

POUR LOUISVILLE.

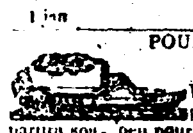

Le beau bateau à vapeur ROB ROY, capitaine James Ryan, sera prêt à recevoir du fret demain, et partira sous peu pour le dit port et ceux intermédiaires. Pour fret et passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à
FORSYTH, GOODWIN & Co, encoignure Gravier & Tchoupitoulas
30 déc

AVIS A MESSRS. LES HABITANS DU BAS DU FLEUVE.

Le bateau à vapeur DELTA capitaine Sheldon, va être employé comme packet régulier de la Nelle.-Orléans jusqu'à Plaquemines; il prendra du fret et des passagers pour la côte, et partira de la Nouvelle Orléans, les samedis et mercredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
8 novembre J. DAVIS.

POUR VICKSBURG, WANDERER
Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur bien connu WANDERER, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, et partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à
L. S. WATERS & Co, No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.
N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.
1 septembre—☞

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

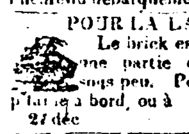

Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les landis, mercredis et vendredis, à midi un quart, avec la malle des Etats-Unis; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov

POUR LA HAVANE OU MATANZAS.

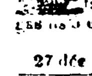

Le brick espagnol TIGER, capit. Pla, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour frot ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
27 déc J PRATS & FILS, rue Ste. Anne, No. 62

POUR LA MOBILE (par le fleuve.)

La goëlette (paquebot du 1er janvier) CORINNE, capitaine Crocker, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face des magasins, ou à
TOURNE & BECKWITH,
27 déc no 28 et 29. Nlle Levée.

POUR MATAGORDAS.

On a besoin d'environ 100 barils, pour compléter le chargement de la goelette RINGLEADER. S'adresser à bord, ou à Wm. L. HEWES & co.
23 déc rue du Camp, no. 66.

POUR LE HAVRE.

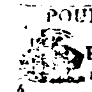

Le navire CHARLES, capitaine Blackmer. Pour fret de 200 bales de coton, s'adresser à
24 déc J MAGER.

POUR LIVERPOOL.

Le navire anglais HEROINE, capitaine Jas. Hudson, au second rang, en bas du marché à viande, est maintenant prêt à prendre du fret. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
19 déc. G. VANCE & R. GAMBLE.

POUR QUINTANO & BRAZORIA (Texas).

La goëlette BRAZORIA, capitaine Roland. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis à vis le poteau 11, ou à E W GREGORY, rue de Chartres, no 60.

POUR BORDEAUX.

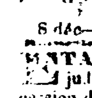

Le A I navire cuivré JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, fera voile positivement samedi prochain, 3 janvier. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à
29 déc P O SORBE, 118, rue Royale.

POUR BORDEAUX.

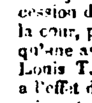

La barque française, fine voilière BALLOCHAN, capitaine Dufour, sera prête à commencer de charger dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
THOMAS BARRETT & Co,
8 déc—☞ rue du Canal.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de district judiciaire—*Louis Bouligny contre ses créanciers.* La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Louis T. Caire, notaire public, le samedi 10 janvier 1835, à l'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire: et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, ce 3ème jour de décembre 1834. (Signé) Jno. L. LEWIS, greffier.
5 décembre—32

M. J. MATOSSY a l'honneur d'annoncer aux habitans, ses amis et anciennes pratiques, qu'il fera l'ouverture de son magasin de patissier et confiseur, mardi 23 décembre, rue de Chartres, no 113, à côté de M. Muh, horloger, ancienne maison Goldembourg, où l'on trouvera toujours un joli assortiment de bonbons pour dessert, il entreprendra toute espèce de desserts; façon américaine et française; toute espèce de sirops assortis et liqueurs fines, et surfines: les dames trouveront un joli assortiment de bonbons fins, cartonages et beaucoup d'autres articles nouveaux pour les étrennes, qui j'espère m'honoreront de leur visite. Il entreprendra aussi la demande au dehors; je préviens en même temps le public que M. F. Tessier s'est associé avec moi.

Il profite de cette occasion pour prévenir qu'il se charge de toutes les pièces froides pour ambigu, telles que mayonaises, patés froids, dindes à la gelée, et toutes sortes de gelées renversées, et généralement ce qui concerne sa partie. 22 déc—15

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR DES PREUVES, dans et pour la paroisse St. Jean Baptiste.—Présent l'hon. Térance Leblanc Juge. Mercredi 17 décembre 1834. Succession de Joséphine Champagne veuve Pierre Brou. Sur motion de Valsin Brou, l'un des créanciers de la dite succession, informant la cour que les héritiers de la dite Joséphine Champagne veuve Pierre Brou, ont renoncé à sa succession, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de la dite succession, ait lieu en l'office du Juge, ex-officio notaire public, à l'effet d'élire des syndics, de fixer les termes et conditions auxquels seront vendus les biens de la dite succession, et prendre toutes autres mesures que leur intérêt pourra requérir. Extrait des minutes, ce 17 Décembre 1834.
27 déc—30 A SORAPURU, Greffier

LES personnes qui désireront contracter pour qu'on leur fournisse du bois de chauffage à l'année, et de qualité supérieure, pourront s'adresser à
ARMAND MARIGNY,
10 déc—3m Au Rail Road.

SANGSUES.—3000 sangsues de choix, en débarquement de la barque Bonne Mère, venant de Nantes, à vendre en gros et en détail à des prix modérés chez le soussigné, rue Royale, no. 123.
8 déc A PEYCHAUD.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1835.

A une assemblée du comité tenue le 2 du courant,
Thos. Banks,
William McCawly,
J H Field,
Jules Le Blanc,
Michael Maher,
Thos Toby,
Manuel White,

Thos. Toby fut unanimement élu président de la compagnie en remplacement de M. Peter Laidlaw, qui a résigné.

Toutes personnes ayant des réclamations contre le bureau, sont priées de les présenter pour liquidations.
3 janv S H TURNER, secrétaire.

ON demande à louer, une salle à diner, une cuisine, chambres à coucher, le tout garni ou non garni, dans les parties centrales de la ville. Adresse, boîte 510, au bureau de la pièce. 31 déc

VENTES PAR LE SHERIF

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, le lundi 12 janvier prochain, à 1 heure après midi.

1o. La propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit: Un certain Lot de terre situé dans le dit faubourg Ste. Marie, rue du Camp, dans l'îlet compris entre les rues du Camp, St. Joseph, St. Charles et [illegible], mesurant, au pied anglais, cinquante [illegible] pouces de face à la rue du Camp sur cent soixante treize pieds de profondeur, et désigné par le No. 3, sur un plan dressé par le voyer de la ville 22 avril 1829.

2o. Les six Lots de Terre situés au faubourg Ste. Marie, dans l'îlet compris entre les rues Baronne, Philippa, Gravier et des Communes, et désignés par les numéros un, dix, onze, douze, seize et dix sept, sur un plan dressé par le voyer de la ville, le 12 février 1831. Le Lot No. un, mesure cinquante neuf pds. six pouces de face à la rue de la Commune, cent quarante six pieds un pouce et quatre huitièmes sur la ligne qui le divise de la propriété de James Freret, cent quarante huit pieds un pouce et deux huitièmes de profondeur sur la ligne qui le divise de lot No. 2, et cinquante neuf pieds un pouce dans la profondeur. Le lot No. dix, mesure vingt sept pieds quatre pouces de face à la rue Gravier, cent vingt trois pieds, sept pouces et quatre huitièmes de face à la rue Philippa, cent vingt deux pieds huit pouces et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. onze, et vingt sept pieds cinq pouces sur la ligne qui le divise d'une partie du numéro neuf. Le lot numéro onze adjoignant le numéro dix, et mesurant vingt sept pieds deux lignes de face à la rue Gravier, cent vingt un pieds neuf pouces et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du numéro douze, cent vingt deux pieds huit lignes et deux huitièmes sur la ligne qui le divise du lot numéro dix et vingt sept pieds quatre ligne dans la profondeur. Le lot numéro douze, adjoignant le No. onze, mesure vingt sept pieds deux pouces de face à la rue Gravier, cent vingt pieds dix pouces et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. onze et vingt sept pieds quatre ligne de profondeur. Le lot No. seize, adjoignant le lot quinze, mesure vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue Gravier, cent quarante sept pieds un pouce et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. sept, cent quarante huit pieds un pouce et deux huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. quinze, et vingt neuf pieds six pouces et demi dans la profondeur; et le lot numéro dix sept adjoignant le no. seize, mesure vingt neuf pieds quatre pouces de face à la rue Gravier, cent quarante six pieds un pouce et quatre huitièmes sur la ligne qui le divise de la propriété de James Freret, cent quarante sept pieds un pouce et trois huitièmes sur la ligne qui le divise du lot No. seize, et vingt neuf pieds six pouces et demi dans la profondeur, ensemble avec les édifices et améliorations qui y appartiennent, saisis à la poursuite de R.O. Pritchard. Conditions:—Comptant
9 déc G W MORGAN, shérif

Les exécuteurs testamentaires de Thomas Compton vs Jonathan Chase.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi 12 janvier prochain, à 1 heure après midi,

La propriété mentionnée et décrite dans l'ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir:

Le lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, en cette ville, ayant 31 pieds 10 pouces de face à la rue du Camp, sur 170 pieds 6 pouces de profondeur, et désigné sur le plan fait par Jos. Pilié, voyer de la ville et déposé en l'étude de Grenbury R. Stringer, notaire public, le 25 mai 1830, comme No. 11, avec tous les édifices et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions:—Comptant.
9 déc G W MORGAN, shérif

Compagnie de Banque et Canal et autres vs Robert Copland.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, en cette ville, le lundi 12 janvier prochain, à une heure après midi,

La propriété mentionnée et décrite dans l'ordre de saisie et de vente comme suit, savoir:

Un certain morceau de terre situé dans la paroisse d'Orléans, et désigné comme No 5, sur un plan dressé par C F Zimpel, député voyer, daté du 27 avril 1833, et déposé au bureau de F Grima, notaire public, contenant environ 777 acres, et formant une partie de l'habitation connue sous le nom de Habitation Macarty, adjoignant, mais non inclu dans la ville de Carrollton.

Conditions: $5300 comptant, avec intérêt légal sur $2650, du 17 novembre 1833, et sur $2650 du 1er mai 1834, la balance payable en trois portions égales du 1er mai des années 1835, 1836 et 1837, respectivement, sans endossement, mais sécurité sur hypothèque spéciale.
10 déc G W MORGAN, shérif

DANS LA COUR DE DISTRICT.—Samuel F. King contre Nathaniel Cox, tuteur des enfants mineurs de feu Thomas L. Herman. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, Samedi, 31 janvier prochain, à une heure après midi.

Un Lot de terre situé au faubourg Marigny, rue des Champs Elysés près la rue du Craps, ayant 60 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, avec deux maisons habitables et autres bâtisses.

Trois Lots de terre situés au faubourg St. Marie, ayant chacun, 30 pieds face à la rue Baronne, près la rue Hevia, sur 120 de profondeur, bornés par la partie inférieure par la propriété de W. Moore.

Et un lot de terre situé dans la rue Foucher, faubourg Ste. Marie, ayant 53 pieds 4 pouces de face, sur 120 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent, borné d'un côté par la propriété de M. Mitchel et de l'autre par celle de M. Sassman.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. Le plan est exposé au bureau de shérif où il peut être examiné, et il sera exposé le jour de la vente.
27 déc G. W. MORGAN shériff.

Gurlie & Guillot vs. Charles L P Janin.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, au coin des rues Chartres et St. Louis, le jeudi, 29 de janvier 1835, à 1 heure de l'après-midi,

Les propriétés mentionnées et décrites dans l'ordre de saisie et de vente, comme suit:

Un Carré ou Ilet désigné par le numéro 13, au faubourg Washington, au bas de la ville, environé par la promenade des Bons Enfans, et par les rues de France, Lesseps et Morales, y inclus neuf lots de terre, qui ont (mesure américaine) les dimensions suivantes, savoir:

Les Lots Nos. 1, 2, 4 et 5, mesurant chacun 55 pieds de face à la dite promenade des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur.

Le Lot No. 3 mesure 57 pieds 8 pouces de face à la dite promenade des Bons Enfans, sur 120 de profondeur.

Le Lot No. 6, mesure 58 pieds 8 pouces de face à la rue Lesseps, sur 138 pieds 10 pouces de profondeur.

Le Lot No. 7, mesure 58 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Lesseps, sur 138 pieds, 10 pouces de profondeur.

Le Lot No.8, mesure 58 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue de France, sur 138 pieds 10 pouces de profondeur.

Et le Lot No 9, mesure 58 pieds 6 pouces de face à la rue de France, sur 138 pieds 10 pouces de profondeur, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, sur le dit carré ou îlet sans aucune réserve, conformément au plan du dit faubourg Washington, tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude d'Octave de Quereuse Le Gardeur, not. public.

Conditions: comptant.
27 déc G W MORGAN, shériff

Gurlie & Guillot contre Charles C. P. Janin.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé, il sera vendu à la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi 29 de janvier prochain, à une heure de l'après-midi, les propriétés mentionnées et décrites dans ledit ordre de saisie, et vendues comme suit;—Savoir:—

Trois Lots de Terre s'adjoignant, et situés dans le faubourg Washington, au bas de la ville, désignés par les numéros un, deux et trois, du second îlet, et mesurant chacun (au pied américain) comme suit:— Le lot No. 1 situé à l'encoignure du Chemin Public et de la rue Lesseps, 40 pieds de face au Chemin Public, près de la Levée sur deux cent dix-neuf pieds 4 pouces, 4 lignes de profondeur du côté de la rue Lesseps, deux cent douze pieds, deux pouces une ligne de profondeur du côté du lot No. 2 et 39 pieds onze pouces de large à sa limite inférieure.

Lot No. 2, mesure 40 pieds de face au Chemin Public, sur deux cent douze pieds 2 pouces 1 ligne de profondeur, du côté du lot No. 1, deux cent quatorze pieds, 11 pouces sept lignes de profondeur du côté du No. 3, et 39 pieds onze pouces de large à sa limite inférieure.

Lot No. 3, mesure quarante pieds de face au Chemin Public, sur deux cent quatorze pieds 11 pouces sept lignes de profondeur du côté du lot No. 2, deux cent dix sept pieds 9 pouces, 5 lignes de profondeur du côté du lot No. 4, et trente neuf pieds 11 pouces de largeur à sa limite inférieure, ensemble avec toutes les améliorations qui sont dessus, aussi bien que le Chemin Public, la levée, et toute batture en face; conformément au plan du dit faubourg dressé par J. Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public.—Conditions—Comptant.
27 déc G. W. MORGAN, shérif.

2 CAISSES chintz rouge pour rideaux, en débarquement du navire Alabama, et à vendre par
ANDREWS & BROTHERS,
31 déc rue de Chartres no 19.

Alexandre Milne jr. contre Juan Pénas.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en cette ville, le samedi 10 janvier prochain, à une heure après midi,

La propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit:

Cinq Lots de Terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Milneburg, sur le lac Pontchartrain, savoir: les lots 4 et 10 de l'îlet No. 5, lots No. 5 et 6, de l'îlet 169, et lot No. 12, de l'îlet 129, d'après un plan de la dite ville, fait par Louis Bringier, arpenteur général de l'Etat, en date du 16 mai 1831, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public de cette ville. Conditions: comptant.
9 déc G W MORGAN, shérif

Gurlie & Guillot contre la veuve de Charles Victor Gouy.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St Louis, le vendredi 30 janvier 1835, à une heure de l'après-midi, les propriétés mentionnées et décrites dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir:

TROIS LOTS DE TERRE situés dans le faubourg Washington, au bas de la ville, et désignés par les Nos. 1 et 2 du 3ème. carré ou îlet; et le No. 1, du 4ème îlet, ayant (mesure américaine) la dimension suivante, savoir:

LE LOT No. 1, du 3ème îlet, formant l'encoignure, mesure 52 pieds, 10 pouces, 6 lignes de face à la rue Lesseps, sur 118 pieds de profondeur et de face à la rue Moreau.

LE LOT No. 2, mesure 47 pieds, 8 pouces à la rue Moreau, sur 158 pieds, 2 pouces, 6 lignes de profondeur; le lot No. 1, du quatrième îlet, formant l'encoignure, mesure 52 pieds, 10 pouces, 6 lignes de face à la rue de France, sur 118 pieds de profondeur et de face à la rue Moreau; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les trois lots ci-dessus mentionnés. Le tout conformément au plan du dit faubourg Washington, tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude de Gustave Legardeur, not. pub.

Conditions:—Comptant.
27 déc G. W. MORGAN, Shérif.

Pierre Jos. Tricou contre Charles Louis Pierre Janin.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, jeudi 29 janvier 1835, à une heure de l'après-midi, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie, savoir:

UN LOT DE TERRE situé dans le faubourg Washington, au bas de la ville, désigné par le No. 4 du second carré ou îlet, ayant (mesure américaine) 40 pieds de face au chemin public, près de la Levée, 217 pieds, 9 pouces, 5 lignes de profondeur du côté du lot No. 3, 220 pieds, 7 pouces, 3 lignes de profondeur, du côté du lot No 5, et 39 pieds, 11 pouces de large à sa limite inférieure; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, aussi bien que le chemin public, la levée, et toute la batture devant, conformément au plan du dit faubourg Washington, tiré par Jos. Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public.

Les conditions de la vente sont comme suit, savoir:—$1133 33 1-3, payable le 2 de mars 1835, en un billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement et le reste comptant.
27 déc G. W. MORGAN, Shérif.

Francisco Tio, exécuteur testamentaire de Jean Puech, contre J C Mairot.

DANS LA COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, au coin des rues Chartres et St Louis, mardi 13 janvier 1835, à une heure de l'après-midi, la négresse nommée JANE, alias ANNETTE âgée d'environ 16 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus. Cette criée étant la seconde et la dernière, la dite négresse sera définitivement vendue au plus offrant et dernier enchérisseur, à douze mois de crédit; l'acheteur devant donner son billet endossé à satisfaction, portant un intérêt de 10 par 100 et hypothèque, sur l'esclave jusqu'à parfait paiement. G W MORGAN, shérif.
27 déc

COUR DE PAROISSE—Joseph Abat contre les héritiers testamentaires de veuve Larche—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera exposé en vente à la Nlle. Bourse, encoignure Chartres et St-Louis, en cette ville, le lundi dix-neuvième jour de janvier courant, à une heure, la propriété décrite ci-après, savoir: un lot de terre situé rue Dorsière, no 13, mesurant soixante-huit pieds, plus ou moins, de face, sur 120 de profondeur, mesure française, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant ses billets avec suffisante sécurité, portant intérêt à 10 pour cent d'intérêt et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 5 janv G W MORGAN, shérif

Manette Macarty veuve de F. Montreuil vs. Joseph M. Fernandez.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, samedi 10 janvier prochain, à 1 heure.

La propriété mentionnée et désignée dans le dit ordre de saisie et de vente, comme il suit, savoir:

Un certain Lot de Terre situé dans le faubourg Montreuil, borné par les rues Elmire, Moraies & Urquhart, et formant l'îlet désigné par le No. 15. Conditions comptant.
8 déc G W MORGAN, shérif

Le Cours des Leçons de
L'ECOLE DE MEDECINE
DE LA LOUISIANE,

Commencera le premier Landi de Janvier 1835, et continuera pendant quatre mois à dater de ce jour.

THOMAS HUNT, D. M. }
Professeur d'Anatomie et de Physiologie.
JOHN HARRISON, D. M. }
Adjoint.
CHS. A. LUZENBERG, D. M.
Professeur de Chirurgie, Théorique et pratique.
J. MONRO MACKIE, D. M.
Professeur de Médecine Théorie et pratique.
THOMAS R INGALLS, D. M.
Professeur de Chimie et de Pharmacie.
EDWARD H. BARTON, D. M.
Professeur de la Matière Médicale.
AUGUSTE H. CENAS, D. M.
Professeur d'Accouchemens et des maladies des femmes et des enfans.

Des démonstrations d'Anatomie pratique seront faites tous les jours par le professeur Adjoint d'Anatomie et de Physiologie.

Des leçons de Chimique seront données, deux fois par semaine à l'Hôpital de la Charité.

L'Hôpital sera ouvert tous les jours pour les études des élèves. THOMAS HUNT, M. D.
28 oct—3pel☞ Doyen de la faculté.

COLLEGE MEDICAL DE LOUISIANE.

CETTE institution commencera ses séances de lecture médicinales, le lundi 5 janvier.

Des discours d'introduction seront lu chaque soir à 7 heures et demie, par les différens professeurs, ainsi qu'il suit, le lieu de l'assemblée est l'église du révérend M. Clapp.

Lundi....Thomas Hunt, doyen de la faculté,
Mardi....Charles Luzemberg et Jas Munroe Mackie,
Mercredi Thomas R. Ingall,
Jeudi....Edouard Barton,
Vendredi Le docteur Cénas, prononcera son discours de lecture préliminaire, à une heure, dans la chambre de lecture de la maison du gouvernement.

Le discours de lundi soir sera précédé d'une prière appropriée à la circonstance par le révérend évêque Brunnel.

Les médecins, le gouverneur, les membres de la législature, le maire, le conseil de ville et les citoyens en général, sont respectueusement invités de se trouver à cette séance, Par ordre de la faculté,
3 janv—6 J. MONROE MACKIE, secrétaire.

25 PIASTRES DE RECOMPENSE

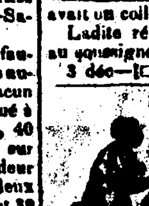

Partie marronne de chez le soussigné la semaine dernière, la négresse américaine RACHEL, d'environ 4 pds quelques pouces de hauteur, âgée de 18 à 20 ans; elle est corpulente, figure ronde et portait généralement un mouchoir de couleur autour de sa tête; le propriétaire ne peut désigner l'habillement qu'elle avait sur elle, lors de sa disparution, elle avait un collier de fer au cou depuis trois ou quatre jours.

Ladite récompense sera donnée à quiconque la ramènera au soussigné, no. 86, rue St. Louis.
3 déc—☞ M. DEL ACERO.

PARTIE MARRONNE

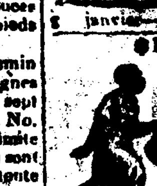

De chez le soussigné, le 22 décembre dernier, la négresse nommée NANCY, ayant appartenu longtemps à M. Lacouture. Elle est enceinte d'environ sept à huit mois, et a, du mal au gros orteil du pied gauche. Cinq piastres de récompense seront payées à la personne qui la ramènera chez son maître, au café, encoignure Chartres et Jefferson, no. 176.
2 janvier—4

$10 DE RECOMPENSE.

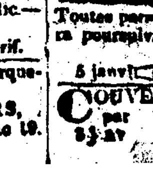

Partie marronne de chez le soussigné la jeune négresse JANE. La dite négresse est haute d'environ 5 pieds; elle a une cicatrice sur chaque bras, près du coude, et une derrière le cou. Lorsqu'elle est partie, elle avait une robe d'indienne, fond brun; elle a bonne tournure, les lèvres épaisses, elle se tient droite, et sourit ordinairement lorsqu'on lui parle. Toutes personnes recevant ou employant la dite esclave seront poursuivies selon toute la rigueur des lois.
Wm HOLMES & co.
5 janv—☞ rue de la Vieille Levée.

COUVERTURES Françaises de coton, peintes à vendre par TH. NICOLET & Co.
3 janv No. 56, rue [illegible]

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des Testamens.—Mardi, 27 Janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Gravier, les propriétés ci-après decrites, savoir:

1°. Un terrain situé au faubourg Ste. Marie, désigné par le No. 1, formant l'encoignure des rues St. Pierre et de la Commune, mesurant 100 pieds de face à la rue St. Pierre, 25 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue de la Commune, 96 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No. 2 et 25 pieds 6 pouces 7 lignes dans le fond.

2°. Le lot No. 2, attenant au lot No. 1 et mesurant 25 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue de la Commune, 96 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No. 1, 96 pieds 8 pouces sur la ligne du lot No. 3 et 25 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

3°. Le lot No. 3 attenant au lot no. 2 et mesurant 25 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Commune, 96 pieds 8 pouces sur la ligne de lot no. 2, 95 pieds sur la ligne du lot no. 4 et 25 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

4°. Le lot no. 4 attenant au lot no. 3 et mesurant 25 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Commune, 95 pieds sur la ligne du lot no. 3, 93 pieds 4 pouces sur la ligne du lot no. 5 et 25 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

5°. Le lot no. 5 attenant au lot no. 4 et mesurant 25 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Commune. 93 pieds 4 pouces sur la ligne du lot no 4, 91 pieds 8 pouces sur la ligne du côté de la rue St. John, et 25 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

6°. Le lot no. 6 attenant au lot no. 7, mesure 30 pieds 10 pouces, 6 lignes de face à la rue St. John, 127 pieds 10 pouces 5 lignes, sur la ligne du côté de la rue de la Commune, 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du lot no. 7 et 32 pieds 6 pouces 6 lignes dans le fond.

7°. Les lots nos 7, 8, 9 et 10; sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 6.

8°. Le lot no. 11, attenant au lot no. 12 mesure 27 pieds de face à la rue St. Pierre, 127 pieds 10 pouces, 5 lignes, sur la ligne du côté de la rue Gravier, 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du lot no. 12 et 27 pieds dans le fond.

9°. Les lots nos. 12, 13, 14 et 15, sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 11.

10°. Un terrain désigné par le no. 1, situé dans le même faubourg, mesurant 25 pieds, 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Poydras, 100 pieds sur la ligne du côté de la rue St Pierre, 100 pieds sur la ligne du lot no. 2 et 25 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

11°. Les lots nos. 2, 3, 4 et 5, sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 1, le lot no. 5, formant encoignure.

12°. Le lot no. 6, attenant au lot no. 7, mesurant 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 127 pieds 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du côté de la rue Poydras, 127 pieds, 10 pouces 7 5 7 lignes sur la ligne du lot no. 7 et 29 pieds, 8 pouces dans le fond.

13°. Le lot no. 7 attenant au lot no. 6, mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 127 pieds, 10 pouces. 7 5 7 lignes sur la ligne du lot no. 6 127 pieds, 11 pouces, 2 3 7 lignes sur la ligne du lot no. 8 et 29 pieds, 8 pouces dans le fond.

14°. Le lot no. 8, attenant au lot no. 7, mesure 30 pieds 8 pouces de face à la rue St. Paul, 127 pieds, 11 pouces, 2 3-7 lignes sur la ligne du lot no. 7, 1 3-7 pieds 11 pouces 5 1 4 lignes sur la ligne du lot no. 9 et 29 pieds 8 pouces dans le fond.

15°. Le lot no. 9 attenant au lot no. 8 mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St Paul, 127 pieds 11 pouces, 5 1-4 lignes sur la ligne du lot no. 8, 127 pieds 11 pouces 7 6-7 lignes sur la ligne du lot no. 10 et 29 pieds, 8 pouces dans le fond.

16°. Le lot no. 10 attenant au lot no. 9 mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 127 pieds, 11 pouces 7 6 7 lignes sur la ligne du lot no. 9, 128 pieds, 2 4 7 lignes sur la ligne du lot no. 11 et 29 pieds, 8 pouces dans le fond.

17°. Le lot no. 11 attenant au lot no. 10 mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 128 pieds 2 4 7 lignes sur la ligne du lot no. 10, 128 pieds 5 2 7 lignes, sur la ligne du lot no. 12 et 29 pieds 8 pouces dans le fond.

18°. Le lot no. 12 attenant au lot no. 11, mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 128 pieds, 5 2-7 lignes sur la ligne du lot no. 11, 128 pieds 1 ligne sur la ligne du côté de la rue Perdido et 29 pieds 8 pouces dans le fond.

19°. Le lot no. 13 mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, 25 pieds, 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Perdido, 110 pieds sur la ligne du lot no. 14 et 25 pieds 7 pouces 3 lignes dans le fond.

20°. Les lots nos. 14, 15, 16 et 17 sont contigus, et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 13.

21°. Un terrain situé au dit faubourg Ste. Marie, désigné par le no. 1, mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Poydras, 110 pieds sur la ligne du lot no. 2, et 30 pieds, 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

22°. Les lots nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 1, le lot no. 7 formant encoignure.

23°. Le lot no. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Girond, 10 7 pieds sur la ligne du côté de la rue Poydras, 107 pieds sur la ligne du lot no. 9 et 30 pieds dans le fond.

24°. Les lots nos. 9 et 10 sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 8.

25°. Le lot no. 11 formant l'encoignure des rues Girond et Perdido, et mesurant 114 pieds 6 pouces, 2 lignes de face à la rue Girond, 30 pieds, 7 pouces 2 lignes de face à la rue Perdido, 112 pieds, 8 pouces, 7 lignes sur la ligne du lot no. 12 et 30 pieds, 6 pouces 3 lignes dans le fond.

26°. Le lot no. 12, attenant au lot no. 11 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido 112 pieds 8 pouces 3 lignes sur la ligne du lot no. 11, 110 pieds, 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du lot no. 13 et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

27°. Le lot no. 13 attenant au lot no. 12 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 110 pieds, 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du lot no. 12, 109 pieds, 7 pouces sur la ligne du lot no. 14 et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

28°. Le lot no. 14, attenant au lot no. 13 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 109 pieds, 7 lignes sur la ligne du lot no. 13, 107 pieds, 3 pouces, 1 ligne sur la ligne du lot no. 15 et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

29°. Le lot no. 15, attenant au lot no. 14 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 107 pieds, 3 pouces, 1 ligne sur la ligne du lot no. 14; 105 pieds, 5 pouces, 3 ligne sur la ligne du lot no. 16 et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

30°. Le lot no. 16 attenant au lot no. 15 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 105 pieds, 5 pouces, 3 lignes sur la ligne du lot no. 15, 105 pieds, 7 pouces, 3 lignes sur la ligne du lot no. 17 et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

31°. Le lot no. 17 attenant au lot no. 16, mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 101 pieds, 9 pouces, 7 lignes de face à la rue St. Paul et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

32°. Les lots nos. 18, 19 et 20 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue St. Paul sur 107 pieds de profondeur.

33°. Le lot no. 21 mesure 49 pieds, 7 pouces, 5 lignes de face à la rue St. Paul sur 107 pieds de profondeur et 43 pieds, 3 pouces, 4 lignes sur la ligne du fond qui le sépare du lot no. 22.

34°. Le lot no. 22 mesure 26 pieds, 4 pouces, 3 lignes de face à la rue Girond, sur 107 pieds de profondeur et 43 pieds, 3 pouces, 4 lignes sur la ligne du fond qui le sépare du lot no. 21.

35°. Le lot no. 1 mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, 26 pieds, 11 pouces, 4 lignes de face à la rue Poydras et 26 pieds, 11 pouces, 4 lignes dans le fond.

36°. Les lots nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 1, le lot no. 8 formant encoignure.

37°. Les lots nos. 9; 10, 11, 12, 13 et 14 sont contigus et mesurent chacun 27 pieds, 3 pouces, 5 lignes de face à la rue Girond. sur 107 pieds, 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

38°. Les lots nos. 15, 16, 17, 18, 19 et 20 sont contigus et mesurent chacun 27 pieds, 3 pouces, 5 lignes de face à la rue St Paul, sur 107 pieds, 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

39°. Un terrain situé au faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia, Girond, et St. Paul, mesurant (mesure anglaise) 215 pieds de face à la rue Hévia, 127 pieds de face à la rue Girond, 121 pieds de face à la rue St. Paul, et borné dans le fond par la ligne appelée, la ligne de Jacques Moquin.

40°. Un terrain d'une forme irrégulière, situé au faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia, Girond et Fréret, mesurant (mesure anglaise) 197 pieds de face à la rue Hévia, 102 pieds de face à la rue Fréret, 126 pieds de face à la rue Girond et borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

41°. Un terrain d'une forme irrégulière situé au dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia, Fréret et Ste. Marie, mesurant (mesure anglaise) 195 pieds de face à la rue Hévia, 95 pieds de face à la rue Fréret et 87 pieds de face à la rue Ste. Marie et borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

42°. Un terrain d'une forme irrégulière, situé au dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia et Ste. Marie, mesurant (mesure anglaise) 230 pieds de face à la rue Hévia et 44 pieds de face à la rue Ste. Marie et borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

☞ Ces deux derniers terrains seront vendus ensemble.

43°. Un îlet de terre situé derrière le dit faubourg Ste Marie, faisant face aux rues Bolivar, Gravier, Perdido et Jane, mesurant (mesure anglaise) 553 pieds, 3 pouces, 1 ligne de face à la rue Bolivar, 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Gravier, 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Perdido et 553 pieds, 3 pouces, 1 ligne de face à la rue Jane.

44°. Un îlet de terre, situé derrière le dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues de la Commune, Bertrand, Gravier et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 245 pieds 2 pouces, 10 lignes de face à la rue de la Commune, 427 pieds, 9 pouces, 8 lignes de face à la rue Bertrand, 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Gravier et 247 pieds 9 pouces 8 lignes de face à la rue Bolivar.

45°. Un îlet de Terre situé derrière le faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Gravier, Perdido, Bertrand, et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 245 pieds 2 pouces 10 lignes de face à la rue Gravier, 245 pieds 2 pouces 10 lignes de face à la rue Perdido, 453 pieds, 3 pouces, 1 ligne de face à la rue Bertrand et 453 pieds, 3 pouces, 1 ligne de face à la rue Bolivar.

46°. Un lot de terre situé derrière le faubourg Ste Marie, faisant face aux rues Perdido, Bertrand, Poydras et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 245 pieds, 2 pouces 10 lignes de face à la rue Perdido, 389 pieds, 5 pouces, 9 lignes de face à la rue Bertrand, 245 pieds, 2 pouces; 10 lignes de face à la rue Poydras et 389 pieds, 5 pouces, 9 lignes de face à la rue Bolivar.

47°. Un îlet de terre d'une forme irrégulière, situé derrière le dit faubourg Ste Marie, faisant face aux rues Poydras, Bertrand et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Poydras, 221 pieds, 9 pouces, 1 ligne de face à la rue Bertrand, 290 pieds, 11 pouces, 5 lignes de face à la rue Bolivar et 89 pieds sur la susdite ligne de Jacques Moquin.

48°. Un morceau de terre, situé derrière le dit faubourg Ste. Marie, de la rue Bertrand et s'étendant en profondeur jusqu'aux coudes du Bayou St. Jean, la dite terre se trouve compris, de la dite rue Bertrand, entre la prolongation de la rue de la Commune et la susdite ligne de Jacques Moquin, à l'exception de l'espace de terre, reservé pour la prolongation du Canal Gravier et de 50 pieds de chaque côté du dit espace, s'étendant jusqu'au Bayou St Jean, vendu en 1824, à la Compagnie de Navigation.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites, seront vendues conformément à un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer de la ville, et qui sera exhibé à la Bourse, le jour de la vente.

Conditions de la vente:—Un dixième comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs. 22 déc

AVIS.—Ayant lu dans l'*Abeille* du 25 de ce mois un avis du Register des Testamens de la même date, offrant en vente le 27 janvier 1835, quelques propriété, pour compte de la succession de feu Jean Gravier, je déclare et notifie à toutes personnes, que les titres sur la portion des propriétés décrites, comme ci-après, compris entre la 20e et la 43e. division, (la désignation ou spécification sur le plan d'avis publié et décrit dans la manière et forme suivante:

21° Un terrain situé au dit faubourg Ste. Marie, désigné par le No. 1. mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Poydras, 110 pieds sur la ligne du lot no. 2, et 30 pieds, 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

22° Les lots nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7 sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 1, le lot no. 7, formant encoignure.

23° Le lot no. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Girond, 107 pieds sur la ligne du côté de la rue Poydras, 107 pieds sur la ligne du lot no. 9 et 30 pieds dans le fond.

24° Les lots nos. 9 et 10 sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 8

25° Le lot no. 11 formant l'encoignure des rues Girond et Perdido, et mesurant 114 pieds 6 pouces, 2 lignes de face à la rue Girond, 30 pieds, 7 pouces 2 lignes de face à la rue Perdido, 112 pieds, 8 pouces, 3 lignes sur la ligne du lot no. 12 et 30 pieds, 6 pouces 7 lignes dans le fond.

26° Le lot no. 12, attenant au lot no. 11 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido 112 pieds 8 pouces 3 lignes sur la ligne du lot no. 11, 110 pieds 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du lot no. 13 et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

27° Le lot no. 13 attenant au lot no. 12 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 110 pieds, 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du lot no. 12, 109 pieds, 7 pouces sur la ligne du lot no. 14, et 30 pieds 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

28° Le lot no. 14. attenant au lot no. 13 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 109 pieds, 7 lignes sur la ligne du lot no. 13, 107 pieds, 3 pouces, 1 ligne sur la ligne du lot no. 15, et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

29° Le lot no. 15, attenant au lot no. 14 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 107 pieds, 3 pouces, 1 ligne sur la ligne du lot no. 14; 105 pieds, 4 pouces, 3 ligne sur la ligne du lot no. 16 et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

30° Le lot no. 16 attenant au lot no. 15 et mesurant 30 pieds, 7 pouce, 2 lignes de face à la rue Perdido, 105 pieds, 5 pouces, 3 lignes sur la ligne du lot no. 15, 105 pieds, 7 pouces, 3 lignes sur la ligne du lot no. 17 et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

31° Le lot no. 17 attenant au lot no. 16, mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 101 pieds, 9 pouces, 7 lignes de face à la rue St. Paul et 30 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

32° Les lots nos. 18, 19 et 20 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue St. Paul sur 107 pieds de profondeur

33° Le lot no. 21 mesure 49 pieds, 7 pouces, 5 lignes de face à la rue St. Paul sur 107 pieds de profondeur et 43 pieds, 3 pouces, 4 lignes sur la ligne du fond qui le sépare du lot no. 22.

34° Le lot no. 22 mesure 26 pieds, 4 pouces, 3 lignes de face à la rue Girond, sur 107 pieds de profondeur, et 43 pieds, 3 pouces, 5 lignes sur la ligne du fond qui le sépare du lot no. 21.

35° Le lot no. 1 mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, 26 pieds, 11 pouces, 4 lignes de face à la rue Poydras et 26 pieds, 11 pouces, 4 lignes dans le fond.

36° Les lots nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, et 8 sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 1, le lot no. 8 formant encoignure.

37° Les lots nos. 9; 10, 11, 12, 13 et 14 sont contigus et mesurent chacun 27 pieds, 3 pouces, 5 lignes de face à la rue Girond, sur 107 pieds, 10 pouces, de profondeur, entre lignes parallèles.

38° Les lots nos. 15, 16, 17, 18, 19 et 20 sont contigus et mesurent chacun 27 pieds, 3 pouces, 5 lignes de face à la rue St. Paul, sur 107 pieds, 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

39° Un terrain situé au faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia, Girond, et St. Paul, mesurant (mesure anglaise) 215 pieds de face à la rue Hévia, 127 pieds de face à la rue Girond, 121 pieds de face à la rue St. Paul, et borné dans le fond par la ligne appelée, la ligne de Jacques Moquin.

40° Un terrain d'une forme irrégulière, situé au faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia, Girond et Fréret, mesurant (mesure anglaise) 197 pieds de face à la rue Hévia, 102 pieds de face à la rue Fréret, 126 pieds de face à la rue Girond et borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

41° Un terrain d'une forme irrégulière situé au dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia, Fréret et Ste. Marie, mesurant (mesure anglaise) 195 pieds de face à la rue Hévia 95 pieds de face à la rue Fréret et 87 pieds de face à la rue Ste. Marie et borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

42°. Un terrain d'une forme irrégulière, situé au dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Hévia et Ste. Marie, mesurant (mesure anglaise) 230 pieds de face à la rue Hévia et 44 pieds de face à la rue Ste. Marie et borné dans le fond par la dite ligne de Jacques Moquin.

☞ Ces deux derniers terrains seront vendus ensemble.

43°. Un îlet de terre situé derrière le dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Bolivar, Gravier, Perdido et Jane, mesurant (mesure anglaise) 553 pieds, 3 pouces, 1 ligne de face à la rue Bolivar, 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Gravier, 245 pieds, 2 pouces 10 lignes de face à la rue Perdido et 553 pieds, 3 pouces, 1 ligne de face à la rue Jane.

44°. Un îlet de terre, situé derrière le dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues de la Commune, Bertrand, Gravier et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue de la Commune, 427 pieds, 9 pouces, 8 lignes de face à la rue Bertrand, 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Gravier et 247 pieds, 9 pouces, 8 lignes de face à la rue Bolivar.

45°. Un îlet de terre situé derrière le faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Gravier, Perdido, Bertrand, et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 245 pieds, 2 pouces 10 lignes de face à la rue Gravier, 245 pieds 2 pouces 10 lignes de face à la rue Perdido, 453 pieds 3 pouces 1 ligne de face à la rue Bertrand et 453 pieds, 3 pouces, 1 ligne de face à la rue Bolivar.

46°. Un lot de terre situé derrière le faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Perdido, Bertrand, Poydras et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Perdido, 389 pieds, 5 pouces 9 lignes de face à la rue Bertrand, 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Poydras et 389 pieds, 5 pouces, 9 lignes de face à la rue Bolivar.

47°. Un îlet de terre d'une forme irrégulière, situé derrière le dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Poydras, Bertrand et Bolivar, mesurant (mesure anglaise) 245 pieds, 2 pouces, 10 lignes de face à la rue Poydras, 221 pieds, 9 pouces, 1 ligne de face à la rue Bertrand, 290 pieds, 11 pouces, 5 lignes de face à la rue Bolivar et 89 pieds sur la susdite ligne de Jacques Moquin.

Sont en ma possession, et les avertis de n'avoir pas à acheter ces dites propriétés
JOHN M'DONOGH
29 déc—9

SALLE D'ORLEANS.
SAMEDI PROCHAIN, 10 JANVIER 1835.
Grand Bal Paré et Masqué
Prix d'entrée.—Les cavaliers, $1,50.

Les dames ne seront admises qu'avec un billet délivré par l'administration.

Toute personne sera tenue de faire voir son billet ou sa contremarque à la première poste au portier chargé de les reconnaître. Les billets seront délivrés le jour du bal, depuis midi jusqu'à trois heures et depuis quatre et demie jusqu'au soir.

Tous les masques seront tenus de se démasquer en entrant pour se faire connaître. Nul ne pourra entrer au bal avec des armes. 23 déc

SALLE WASHINGTON.
BAL D'ENFANS, SUIVI D'UN
Grand Bal Paré et Masqué.
L'administration de la belle salle Washington, prévient les personnes de couleur, que dimanche prochain 11 de janvier 1835, il y aura dans la dite salle un bal d'enfans, qui commencera à 4 heures de l'après-midi et finira à 8 heures. Immédiatement après, un grand bal masqué et paré suivra pour les grandes personnes, et qui finira à minuit.

Les dits bals auront lieu tous les dimanches durant le carnaval.

Prix d'entrée pour les enfans, $0 25
pour les dames, 25
pour cavaliers, 1 00
5 janv

SALLE WASHINGTON.
Rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon.
MERCREDI, 7 JANVIER 1835.
Grand Bal Paré et Masqué.
Prix d'entrée pour les cavaliers, $1,00

Il se trouve dans l'intérieur de l'établissement (qui est le plus beau de ce genre qui existe dans les Etats-Unis), toutes les commodités que l'on peut desirer, Restaurant, Buvette, Bureau pour déposer les chapeaux, manteaux et cannes, Magasin de costumes et masques &c. 27 déc

SALLE DE BAL
Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.
MERCREDI, 7 JANVIER 1835.
Prix d'entrée—Cavaliers $1.00
Les cavaliers trouveront un bureau pour déposer leurs cannes, chapeaux, manteaux &c. 27 déc

THEATRE DE M. LEROUX,
Professeur de Phisique Expérimentale de Paris,
PREVIENT le public que l'ouverture de son Théâtre aura lieu tous les soirs (dimanche compris). Les récréations seront variées à chaque représentation.

Le théâtre est situé rue Tchoupitoulas, encoignure Natchez.

Prix des places, $1 00
Secondes, 50 c
Troisièmes pour les personnes de couleur, 50
Quatrièmes pour esclaves, 25
23 déc—1m

PANORAMA MOUVANT.
BONAPARTE

GRAND Panorama mouvant de St. Clair dans la salle en face du Théâtre américain. Il représente différentes scènes de la vie du Grand Napoléon, en commençant par la bataille de Waterloo, la prise de sa voiture, la vue des côtes de France, l'extérieur et l'intérieur de l'île Ste. Hélène, le convoi funéraire du Grand Homme. Le tout comprend douze différentes vues, et elles sont accompagnées d'une musique militaire. On donnera une description de chacune de ces vues. Ce panorama a été apporté ici à grands frais, et il est exposé dans la plus grande salle que le propriétaire ait pu se procurer. Il a été exposé, durant deux saisons, au jardin de Niblo, à New-York, aussi que dans les principales villes de l'Union, avec le plus grand succès.

☞ Les portes seront ouvertes à 5 heures et demie, et le rideau sera levé à 7 heures précises. On ne représentera que le soir.

Les dames et les familles entreront par la porte de la rue Natchez.

Prix d'entrée—50 cents. Pour les détails voyez les affiches. 1er jan—

EXERCICES GYMNASTIQUES,
ET ECOLE DE DISTRACTION.
DE ROPER.
Au-dessus de la maison Barnes, rue du Canal.
☞ Ouverts tous les jours jusqu'à minuit.

J. ROPER, informe respectueusement le public que ses exercices auront lieu à dater ce lundi, 1er. décembre 1834, à 7 heures du matin.

L'avantage de ces exercices est trop apprécié pour qu'il soit nécessaire d'en parler; et M. Roper se contentera de dire seulement qu'il a obtenu des certificats des médecins de Philadelphie, et que son institution a joui du patronage de l'Université de Pennsylvanie.

Les parents qui placeront leurs enfans sous l'instruction de M. R. peuvent être assurés qu'on leur portera tous les soins.

Les exercices dureront depuis 7 heures du matin jusqu'à 2 de l'après-midi; et de 4 à 9 heures du soir.
29 novembre—☞

PROPRIETE A LOUER.

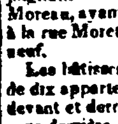

Le soussigné devant s'absenter, offre à louer à BAIL, la jolie propriété qu'il occupe maintenant, située dans le faubourg Washington, formant encoignure du chemin public et de la rue Pologne, mesurant 115 pieds de face au fleuve, sur 229 pieds de profondeur; plus un lot de Terre y adjoignant formant l'encoignure de ladite rue Pologne et Moreau, ayant 69 pieds de face à la première et 136 pieds à la rue Moreau, le tout entouré depuis un mois en pieux neufs.

Les bâtisses consistent en une jolie Maison, composée de dix appartemens dont cinq à feux, une grande gallerie devant et derrière deux caves et deux cabinets, dans la cour derrière la maison, il y a deux cuisines séparées, avec chacune une chambre à domestique, une bâtisse de deux appartemens sur la rue Pologne, une autre bâtisse faisant encoignure de ladite rue Pologne et Moreau, ayant quatre chambres à feu et une remise, une écurie pour loger huit chevaux, et une remise avec un grenier à foin et à maïs, au-dessus, deux poulaillers, un pigeonier, deux latrines; four, puits, &c., il y a devant la maison un jardin de 118 pieds de large sur 136 pieds de profondeur et chaque côtés de ladite maison un parterre, le tout plantés d'arbres fruitiers, arbrisseaux et arbustes d'agrémens.

Cette propriété n'étant éloignée de la ville que d'un mille et demi, convient parfaitement à quelqu'un qui voudrait faire du bois pour les bateaux à vapeur ou pour envoyer en ville. La levée étant très-large et installée en chantier depuis deux ans, on peut aussi faire un très-bon revenu en ayant des vaches et faisant vendre du lait en ville.

AUSSI:—A bail, adjoignant la propriété ci-dessus, un Terrain mesurant 160 pieds de face au fleuve sur 290 pieds de profondeur, avec des cabanes à nègres, écuries, apentis, &c. avec une bonne batture, en face; ce terrain est bien entouré, remblayé et séché; et était ci-devant employé comme entrepôt de bois. Pour les conditions, s'adresser à M. Bourdin, sur les lieux, ou au No. 93, rue Barcane.
17 déc—1m

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.

CETTE Banque devant être fermée Jeudi, prochain, 25 du courant, et les 1er. et 8 janvier prochain, les billets dûs ces jours là devront être payés la veille.
23 déc A MILTENBERGER, caissier

BANQUE DE CITE',
Nouvelle-Orléans, 23 décembre 1834.

CETTE institution sera fermée jeudi, 25 courant, et le 1er. et le 8 janvier prochain. Les personnes qui ont des billets échéant ce jour là, sont requises de les retirer la veille.
23 déc R J PALFREY, caissier.

BANQUE DES COMMERCANS ET ARTISANS

TOUS les billets échéant à cette Banque, le jour de Noel, et les 1er. et 8 janvier prochain, doivent être payés la veille de ces jours. Les billets offerts à l'escompte doivent être présentés le 23 et le 30 de décembre, et le 6 de janvier respectivement.
Par ordre de la Direction.
23 déc. CHS. BRIGGS, Caissier.

LA Banque de l'Union de la Louisiane sera fermée le 25 courant, les premiers et huit Janvier prochain. Les personnes qui auront des billets à payer à ces époques sont invitées à les retirer la veille, et celles qui voudront offrir à l'escompte voudront bien faire leurs soumissions le jour précédent. J. B. PERAULT, caissier.
25 déc

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane,
Nouvelle-Orléans, 26 décembre 1834.

LES actionnaires de cette Institution sont prévenus qu'une élection de six directeurs à élire par eux, aura lieu dans le local de la Banque, lundi 26 janvier prochain, de 11 heures du matin, à 2 heures P M.
29 déc A MILTENBERGER, caissier

Banque de Commerce de la Nlle.-Orléans.

CETTE institution sera close le 1er et 8 de janvier. Les billets échéant l'un de ces jours doivent être retirés la veille, et ceux offerts pour l'escompte doivent être présentés le mardi, avant la fermeture de la banque.
Par ordre de la direction.
30 déc JOSEPH SAUL, caissier.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

F. DUFOUR & FRERES, ont transporté leur magasin, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse, maison de Mr. Cavelier, 24 déc—1m

CIGARRES—75,000 cigarres supérieures de la Havane et Trabucos, en débarquement du brick Phoenix et à vendre par
WILLIAM G HEWES & co.
3 janv rue de Chartres, no 19.

8 Points FRENCH BLANKETS [illegible]
jan 3— [illegible] NICOLET & Co